

## FORMULAIRES

**Je travaille en pratique autonome et je ne veux pas avoir à me procurer une grosse quantité de formulaires PTI à la fois. Que puis-je faire ?**

**V**ous pouvez utiliser le fichier PDF du formulaire PTI se trouvant sur le cédérom joint au document *L'intégration du plan thérapeutique infirmier à la pratique – Document de soutien à la formation et à l'implantation* (OIIQ, 2006). Ce fichier est aussi disponible en ligne, en versions française et anglaise, dans la rubrique « Documentation » de la section « PTI » sur le site Web de l'OIIQ ([www.oiiq.org](http://www.oiiq.org)).

*NdlR* : Ces questions ont été sélectionnées parmi celles adressées à l'OIIQ et reproduites dans la *Foire aux questions concernant le Plan thérapeutique infirmier* à l'adresse : [www.oiiq.org/infirmieres/plan/faq.asp](http://www.oiiq.org/infirmieres/plan/faq.asp)



## QUESTIONS PTI

### AJUSTEMENTS PAR DES ÉTUDIANTES

**Les étudiantes des programmes de formation initiale en soins infirmiers peuvent-elles déterminer ou ajuster un plan thérapeutique infirmier ?**

**B**ien qu'elles doivent se préparer progressivement à déterminer et à ajuster un plan thérapeutique infirmier pendant leur formation initiale, les étudiantes en soins infirmiers et en sciences infirmières ne peuvent ni déterminer ni ajuster le PTI d'un client durant leurs stages cliniques. En effet, seule l'infirmière (ou la candidate à l'exercice de la profession d'infirmière) responsable du client peut assumer la responsabilité des décisions cliniques qui y sont inhérentes et signer le plan thérapeutique infirmier. ■